



St Guilhem-le-Désert,
Le

CENTRE CULTUREL SAINT-LAURENT CONTRAT DE LOCATION 2025

Le présent contrat est établi entre d'une part :

La Mairie de Saint-Guilhem-le-Désert, représentée par son maire, Robert Siegel
Ci-après désignée, la Mairie

Et d'autre part :

Nom :Prénom :

Représentant :

Adresse :

Téléphone :Courriel :

Ci-après désigné le locataire

Le présent contrat fixe les modalités de location pour une exposition temporaire, une réunion, un séminaire ou tout autre évènement culturel se déroulant dans le centre culturel Saint-Laurent situé au 2 rue de la Font du Portal 34150 Saint-Guilhem-le-Désert.

Date de location :

Date de début de location **à partir de 10h00** :

Date de fin de location **au plus tard à 18h00** :

Montant de la location :

Selon la grille tarifaire en vigueur (à consulter dans les conditions générales),

- le montant total de la location s'élève à :€
- le montant des arrhes* à verser à la signature du présent contrat s'élève à :€
- le montant du solde à payer au premier jour du contrat s'élève à :€

* En cas d'annulation, les arrhes ne seront pas restituées.

Modalités de location :

A la réservation :

- Formulaire dûment rempli et signé, validé par la mairie (service culturel ou secrétariat)
- Attestation de Responsabilité Civile Professionnelle ou Vie Privée (obligatoire),
- Versement des arrhes.

A la remise des clefs (aux jours et heures ouvrés du secrétariat de Mairie) :

- Règlement du solde du montant de la location,
- Chèque de caution d'un montant de **500€** à l'ordre du Trésor Public (restitué après l'état des lieux de sortie),
- État des Lieux d'entrée sur rendez-vous au **06 82 83 27 46 (à prévoir en amont de votre arrivée)**

Je soussigné(e),, le locataire déclare avoir pris connaissance

- des termes du présent contrat

- des conditions générales de location ci-après détaillées

Et, m'engage :

- à respecter les termes du présent contrat
- à restituer le local et le matériel dans le même état de propreté et de rangement que lors de la prise de location
- à procéder à l'état des lieux de sortie et remettre la carte de parking, les clés au secrétariat de Mairie

Conformément au règlement de location de la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, (approuvé par délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2014 et par délibération du 03 décembre 2009), la réservation sera définitivement validée à la réception de ce formulaire dûment rempli et signé.

Validé par le service le,

Signature du locataire, le

Conditions générales de location :

- L'exposition se déroule sous la responsabilité et en présence du locataire qui recevra une clé après l'état des lieux d'entrée réalisé avec un employé de la commune
- La location est consentie pour la durée prévue, toutefois des manifestations ponctuelles municipales peuvent avoir lieu. Dans ce cas, le locataire en sera prévenu
- L'exposition est mise en place le jour 1 de la location à partir de 10h00, et enlevée au dernier jour de la location au plus tard à 18h00. Le locataire assure le montage et le démontage de l'exposition.
- L'entrée libre de la salle d'exposition au public
- Le prix des œuvres exposées ne devra pas être affiché, un inventaire sera mis à la disposition des visiteurs sous la responsabilité de l'exposant
- La promotion de l'exposition auprès des médias, ou par voie d'affiche reste à la charge de l'exposant
- La diffusion sur le site web officiel de la Commune est proposée à l'exposant, sous réserve qu'il ait fourni quinze jours avant la location un fichier de type Word et des photos de format jpg ou png.
- L'affichage dans le village est seulement autorisé sur les panneaux publics : Place de la Liberté, Rue Descente du Portal, Rue Font du Four
- La pose d'un chevalet est autorisée sur le seuil de l'entrée
- La carte de parking délivrée par la Mairie de Saint-Guilhem-le-Désert et le formulaire d'état des lieux de sortie doivent être remis le jour du départ de l'exposant
- Les événements liés à l'exposition sont à la charge de l'exposant

Grille tarifaire 2025 (délibération n° 60-2024 du 19 décembre 2024) :

	TOUTE L'ANNÉE		HORS JUILLET & AOÛT		JUILLET & AOÛT	
	Journée	Semaine	Quinzaine	Mois	Quinzaine	Mois
Arrhes	20€	60€	70€	120€	100€	155€
Solde	45€	145€	200€	270€	210€	255€
Total	65€	205€	270€	390€	310€	410€

Entre le 1er novembre et le 31 mars, majoration de 15€ par jour.

ETAT DES LIEUX
SALLE D'EXPOSTION - CENTRE CULTUREL ST LAURENT
2, rue Font du Portal 34150 Saint-Guilhem-le-Désert

Nom et Prénom du locataire :

Association :

Date de location :

Etats des lieux effectués le : par :

En cas de problème : 06 82 83 27 46

Relevé de compteur électrique : Entrée :Sortie :

	ENTREE	SORTIE
Sols		
Murs		
Cimaises		
6 tables		
40 chaises		
Eclairage salle		
Espace privatif		

Tarifs des pénalités déductibles de la caution (en cas de problèmes)

Rangement salle	10€
Nettoyage complet salle	30€
Dégâts murs, éclairage, etc	selon devis

Remarques et suggestions :